

14/04/2019

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20190405-14_04_2019-DE
Date de rétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 21
En exercice : 21
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 29/03/2019

L'An deux mille dix-neuf et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEAUFORT Eric, Maire.

Présents : Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Marie DOMINGUEZ, Elisabeth ELLUL, Rita ERIGONI
Messieurs Gérard CLEMENT, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT, Guy VERNEAU

Absents excusés :

M. Alain GONARD donne pouvoir à M. Bruno PICHAT.
Mme Roselyne BURON donne pouvoir à Gérard CLEMENT.
Mme Christine CASTEUR donne pouvoir à Mme Rita ERIGONI.
Mme Hélène JOSSERAND donne pouvoir à Mme Marie DOMINGUEZ.
Mme Joëlle KRUCHTEN donne pouvoir à M. Eric BEAUFORT.
Mme Florence LA ROSA donne pouvoir à Mme Elisabeth ELLUL.
M. Michel BOZZACO donne pouvoir à M. Jean-Marc MAZAT.
Mme Valérie MARZOLLA
M. Pascal BILLON

Secrétaire de séance : M. Gérard CLEMENT

Objet : Motion d'opposition au Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL) – Contournement Ferroviaire Agglomération Lyonnaise (CFAL)

M. le Maire présente à l'Assemblée les éléments d'opposition au Nœud Ferroviaire Lyonnais en concertation avec les doléances des communes aux alentours.
Il propose à l'Assemblée de voter une motion d'opposition au CFAL sur cette base et invite les conseillers à la compléter de leurs éventuelles propositions.

La commune de Villieu-Loyes-Mollon, après avoir pris connaissance, dans le cadre de la saisine de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) du 12 mars 2019, de la synthèse de l'étude du contexte territorial du 3 octobre 2018 et des éléments d'information contenus dans le rendu de la réunion d'information des élus du territoire organisée le 18 octobre 2018 et sans attendre le début de l'enquête programmée le 11 avril 2019 :

- S'insurge contre la sous-représentation du département de l'Ain et plus particulièrement des élus de la Côtière Plaine de l'Ain à cette consultation,
- Demande l'amélioration de la ligne TER Lyon-Ambérieu : état de la ligne, prévention des pannes et des retards par la réalisation de grands projets, etc.
- S'élève contre l'idée avancée que le département dans son ensemble serait favorable au projet du CFAL évoqué dans la synthèse,
- Rappelle son hostilité au fuseau imposé par l'état dont le tracé est implanté à proximité immédiate des habitations sans réelle volonté de réduire les nuisances sonores pourtant supérieures aux seuils normatifs en vigueur,

14/04/2019

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20190405-14_04_2019-DE
Date de transmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

- Réaffirme son attachement à ce que la décision de l'état sur le tracé soit remise en cause par la réouverture de l'enquête publique,
- Soutient fermement le projet très élaboré de tracé alternatif « dit tracé J BERTHOU ancien sénateur » porté et financé par les collectivités et volontairement rejeté par RFF. Comment peut-on ignorer un tracé au coût moins élevé, avec une haute qualité environnementale et un service plus grand vers les industries de la Plaine de l'Ain ?
- S'inscrit dans la solidarité intercommunale et soutient pleinement l'initiative des communes concernées

Devant l'urgence née de la situation catastrophique du fonctionnement actuel de notre ligne Lyon-Ambérieu et ses répercussions sur la qualité de vie des usagers et des graves conséquences sur l'accessibilité de nos entreprises de la Plaine de l'Ain, nous demandons que soit mis en place en priorité et sans attendre la réalisation des grands projets (Lyon Turin, NFL, POC) :

- La création d'une troisième voie
- Des trains à trois rames
- L'allongement des quais
- Que soit engagée une étude sur l'éventualité d'une halte sur Leyment

Pour toutes ces raisons, M. le Maire demande au Conseil Municipal de s'opposer fermement au projet de Nœud Ferroviaire Lyonnais.

Au vu de ces éléments,
Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

- **Demande** d'engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'avenir du Nœud Ferroviaire Lyonnais
- **Demande** que la Commission Particulière du Débat Public prenne en compte l'ensemble des remarques émises.
- **S'oppose** au tracé actuel du CFAL.
- **Propose** aux conseils municipaux des communes desservies par les gares d'adopter une motion de soutien aux propositions d'amélioration du Nœud Ferroviaire Lyonnais.
- **Demande** l'amélioration du trafic TER.

Ont voté pour : 19

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire

